

Conditions particulières
N°: RLQ-CP-11-509-001

Assuré désigné : **REGROUPEMENT LOISIR QUÉBEC**

Adresse : **4545 avenue Pierre-de-Coubertin, C.P. 1000, succ. M, Montréal QC H1V 3R2**

et : **FÉDÉRATION QUEBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE**

**CES CONDITIONS PARTICULIÈRES COUVRENT LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF
 TELLES QUE RÉGIR, SANCTIONNER, PUBLIER, PROMOUVOIR, FORMER ET ORGANISER
 NOTE : LES COUVERTURES NE S'APPLIQUENT QU'AUX ACTIVITÉS DE BOXE OLYMPIQUE**

Type d'assurance	Assureur	Police n°	Période d'assurance	Limites d'assurances (devises canadiennes)
Assurance Responsabilité civile générale	Chartis Compagnie d'assurance du Canada	6645-78-71	Du 1 ^{er} avril 2011 au 1 ^{er} avril 2012 à 00 h 01 (heure normale à l'adresse de l'assuré désigné tel que stipulé aux présentes)	5 000 000 \$ Par sinistre 5 000 000 \$ Produits et opérations complétés 5 000 000 \$ Préjudice personnel 5 000 000 \$ Administration de régimes d'avantages sociaux 5 000 000 \$ Responsabilité publicitaire 3 000 000 \$ Responsabilité locative 25 000 \$ Frais médicaux 0 \$ Franchise pour blessures corporelles 500 \$ Franchise pour dommages matériels (biens d'autrui)
				Exclusions importantes : <ul style="list-style-type: none"> • Dommages aux véhicules loués pour une période de plus de 30 jours • Pollution • Discrimination • Dommages-intérêts exemplaires ou punitifs • Terrorisme

Ce document constitue la première page de votre police d'assurance

Le libellé complet est disponible sur le site Internet du Regroupement Loisir Québec au www.loisirsport.qc.ca

BFL CANADA risques et assurances inc.

Signé à Montréal ce 22 mars 2011



Représentant autorisé